

“ La chose sociologique et sa représentation : Introduction aux *Règles de la méthode sociologique* d’Émile Durkheim

Par Bernard Dantier, sociologue

(1^{er} janvier 2003)

L’écriture des *Règles de la méthode sociologique* constitue une étape majeure dans la démarche d’Émile Durkheim (1858-1917) comme dans celle de notre actuelle sociologie qu’il a contribué à fonder.

Quel serait le point de vue de Durkheim sur le domaine sociologique entre le moment où il rédige ces règles et notre époque ? Que pourrait-il dire à ce sujet pour justifier sa démarche, même un siècle après ?

Il répondrait qu’en 1894, année de la première parution de cet ouvrage, en France la sociologie n’avait pas acquis l’importance qu’elle peut avoir de nos jours aussi bien dans l’ensemble des travaux intellectuels que dans celui des valeurs publiques. Elle était certes pratiquée et admise, mais non organisée selon les critères qui sont actuellement appliqués aux sciences humaines et sociales et qui à cette époque dirigeaient déjà les sciences de la vie et de la matière. Bien sûr, cet état réduisait la qualité autant que la quantité de ses productions comme il limitait leur reconnaissance.

Les précurseurs les plus directs¹ de la sociologie, Montesquieu (1689-1755) et Alexis de Tocqueville (1805-1859), avaient laissé en héritage des études vastes et ambitieuses (le premier sur les facteurs infrastructurels des lois instituées socialement², le second sur les effets sociaux du régime démocratique³), mais, ces hommes étant des philosophes et des historiens, ces études représentaient plus de (géniales) réflexions sur d’importants processus sociaux que d’irréfutables démonstrations de leurs caractéristiques, de leurs causes et conséquences. Auguste Comte (1798-1857), développant les travaux de Saint-Simon (1760-1825), avait donné un nom à la sociologie, l’avait promue en lui assignant une fonction primordiale pour la gestion du monde moderne, mais il était resté surtout passionné, comme Saint-Simon, par la réalisation d’un idéal philosophique et social⁴, et avait négligé de pourvoir la sociologie d’une méthodologie rigoureuse et opératoire. Gabriel Tarde (1843-1904), qui restera le rival combattu par Durkheim, bien qu’utilisant grandement les statistiques sociales, professait une sociologie très psychologique, octroyant aux relations individuelles un rôle premier dans les processus collectifs, en sorte que l’objet de la sociologie chez

¹ Au-delà, il serait possible d’envisager une généalogie remontant au philosophe grec Aristote (-325 --322), dont il faudrait notamment citer *Les Politiques*, ouvrage qui contient nombre d’intéressants aperçus sur le fonctionnement de la société humaine. Mais cette remontée prendrait à contre-courant le parcours à ramification du savoir théorisé, où la philosophie, en se développant, a dû se scinder en diverses spécialisations dont la sociologie est issue. D’ailleurs, notons que beaucoup des grands sociologues français contemporains (Pierre Bourdieu, Raymond Boudon, Jean-Claude Passeron etc.) ont d’abord suivi une formation philosophique.

² Cf. Montesquieu, *De l’esprit des lois* – 1^{ère} édition : 1748. Cet ouvrage est édité dans la collection des « Classiques des sciences sociales » dirigée par Jean-Marie Tremblay de l’Université du Québec, site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

³ Cf. Tocqueville (A.), *De la démocratie en Amérique* – 1^{ère} édition : 1835-1840. Cet ouvrage est édité dans la collection des « Classiques des sciences sociales »

⁴ Cf. Comte (A.), *Cours de philosophie positive*. – 1^{ère} édition : 1830. Cet ouvrage est partiellement édité dans la collection des « Classiques des sciences sociales ».

lui n'était pas véritablement la société.⁵ Hors de France, l'anglais Herbert Spencer (1820-1903), concevait une sociologie servant d'argumentation à une représentation optimiste de l'évolution universelle comme Comte l'avait fait.⁶ Quant à l'allemand Karl Marx (1818-1883), de formation philosophique et économique, si son œuvre apportait des éclairages fondamentaux sur la société, il avait été surtout soucieux de résultats socio-politiques dans son combat contre le développement du capitalisme, et il s'était ainsi plus appliqué à construire une nouvelle société qu'une science pour connaître celle en cours⁷.

À la fin du dix-neuvième siècle donc, dans l'expansion d'une économie industrielle fondée techniquement sur les sciences exactes et expérimentales, la sociologie s'exposait à paraître ni exacte ni expérimentale, conservant les apparences d'une discipline surtout inspirée par les principes et les procédés de la philosophie, de l'histoire et de la psychologie.⁸ Elle semblait se baser sur des axiomes et suivre des déductions au lieu de méthodes de découvertes face au monde social et des techniques de vérification de ces découvertes. Bref, on était en droit de reprocher à la sociologie d'être davantage un art qu'une science. Elle était ainsi susceptible d'être accusée de servir surtout de moyen à des idéologues au lieu de devenir une fin en soi, tandis qu'autour d'elle tout l'appelait à mériter un succès croissant en correspondant enfin aux critères du scientisme régnant.

Durkheim, en critiquant les travaux sociologiques de ses devanciers, pouvait donc dire que « *pour traiter ces questions philosophiques, des procédés spéciaux et complexes ne sont pas nécessaires. On se contentait donc de peser les mérites comparés de la déduction et de l'induction et de faire une enquête sommaire sur les ressources les plus générales dont dispose l'investigation sociologique. Mais les précautions à prendre dans l'observation des faits, la manière dont les principaux problèmes doivent être posés, le sens dans lequel les recherches doivent être dirigées, les pratiques spéciales qui peuvent leur permettre d'aboutir, les règles qui doivent présider à l'administration des preuves restaient indéterminées.* »⁹

Autrement dit, selon Durkheim, la sociologie s'occupait des représentations de la chose sociologique et non de la chose elle-même : nous reformulons ainsi le problème afin de le mettre en rapport avec la grande distinction entre « chose sociale » (ou « fait social ») et « représentation sociale », distinction sur laquelle l'auteur des *Règles de la méthode sociologique* fonde toute sa méthode, et distinction que nous prendrons comme axe de notre présente étude.

C'est dans ce contexte donc que Durkheim entreprend de donner à la sociologie des règles lui assurant sa scientificité et lui permettant de traiter enfin des « questions sociologiques ». À cette date, Durkheim a 36 ans. Sa formation est philosophique (il est un ancien élève de l'École Normale Supérieure), mais très vite il a centré ses études et ses réflexions sur les rapports entre l'individu et la

⁵ Cf. Tarde (G.), *Les lois sociales*. – 1^{ère} édition : 1898. Cet ouvrage est édité dans la collection des « Classiques des sciences sociales ».

⁶ Cf. Spencer (H.), *Introduction à la science sociale* – 1^{ère} édition : 1873. 1^{ère} édition française : 1903. Cet ouvrage est édité dans la collection des « Classiques des sciences sociales ».

⁷ Cf. Marx (K.), *Le Capital*. 1^{ère} édition : *Le manifeste du parti communiste*. 1^{ère} édition : 1847. Ces ouvrages sont édités dans la collection des « Classiques des sciences sociales ».

⁸ Nous avons par ailleurs montré cette difficile émancipation de la sociologie, hors de ses mères philosophiques, historiques et psychologiques, et sa malaisée constitution en science autonome, dans le développement de la sociologie de l'éducation tel que nous en proposons une étude dans notre ouvrage : Dantier (B.), *Les sciences de l'éducation et l'institution scolaire – Les rapports entre savoirs de l'École, pédagogie et société*. Paris, L'Harmattan, Logiques sociales, 2001.

⁹ Durkheim (E.), *Les Règles de la méthode sociologique*, Introduction, § 2.

société, en cherchant non pas à argumenter en faveur d'une opinion conçue a priori ainsi que l'ont fait selon lui la plupart de ses prédécesseurs, mais à découvrir les interactions existant entre ces deux pôles à partir de l'observation des matériaux empiriques les plus objectifs. Aussi, après des fonctions de professeur de philosophie dans des lycées de la province française, ses talents et ses motivations dans le domaine social lui font obtenir un poste de chargé de cours « en science sociale et pédagogie » à la faculté des lettres de Bordeaux, sur la première chaire de ce type en France. Dans ce mouvement, il a soutenu une thèse de doctorat, publiée en 1893 dans ce qui constitue son premier grand ouvrage : *De la division du travail social*. Après, il écrira d'autres importantes œuvres dont notamment *Le Suicide* en 1897 et en 1912 *Les formes élémentaires de la vie religieuse*¹⁰. Au milieu de tout cela, *Les Règles de la méthode sociologique* sont la formalisation, la description et la justification de la démarche de tous ces ouvrages.

Nous allons d'abord, dans cette introduction aux règles sociologiques de Durkheim, procéder à leur résumé, tel qu'il les énonce et les enchaîne au cours de son ouvrage (1 : *Les règles durkheimiennes de la méthode sociologique*). Ensuite, nous mettrons en rapport les principes les plus importants de ces règles – à savoir notamment selon nous la considération des faits sociaux comme des choses par leur différenciation d'avec les représentations mentales des agents sociaux – avec certains aspects des principaux ouvrages sociologiques de Durkheim, en nous demandant en quoi ils illustrent ces principes (2 : *La chose sociologique hors de sa représentation*). Parallèlement, nous tâcherons de confronter ceux-ci avec certains éléments de la sociologie contemporaine de Durkheim (celle de Max Weber surtout) et de la postérité sociologique de notre auteur (par exemple Pierre Bourdieu, Jean-Claude Passeron, Raymond Boudon, les sociologues de l'école des « représentations sociales » et ceux de l'ethnométhodologie), en explorant les points de divergence pour obtenir de la sorte, par l'éclairage contrasté des oppositions, une plus précise et plus nette connaissance de la spécificité de la méthodologie durkheimienne (3 : *La représentation dans la chose sociologique*).

Les règles durkheimiennes de la méthode sociologique

Durkheim, avant de déterminer les règles de la sociologie qu'il caractérise comme « *la science des institutions, de leur genèse et de leur fonctionnement* »¹¹ juge nécessaire de définir les faits sociaux (matière de ces règles) qui ont pour caractère, non d'être généraux, mais d'être extérieurs aux individus, de s'imposer aux consciences et aux usages (caractère qui les distingue des objets des autres sciences telles que la psychologie). Ces faits peuvent autant se cristalliser dans des institutions qu'être informels dans « *les courants sociaux*. »¹² Dans ce cadre, l'éducation constitue le principal moyen social pour produire les faits sociaux.¹³

¹⁰ Tous ces ouvrages sont édités dans la collection des « Classiques des sciences sociales ».

¹¹ Durkheim (E.), *Les règles de la méthode sociologique*, Préface à la seconde édition, section 3, § 4.

¹² *Ibid.*, Chapitre premier, § 7.

¹³ L'éducation, ici principal facteur des faits sociaux, est un thème qui a ainsi suscité de nombreux travaux de la part de Durkheim qui a toujours voulu mieux faire comprendre les faits éducatifs afin de permettre une action sur la société par l'intermédiaire d'une action sur eux. Cf. : Durkheim (E.), *Éducation et sociologie* ; Durkheim (E.), *L'évolution pédagogique en France*. (Ces ouvrages sont édités dans la collection des Classiques des sciences sociales). Voir l'étude que nous faisons de ce rapport sociologique de Durkheim

« *La première règle et la plus fondamentale est de considérer les faits sociaux comme des choses.* »¹⁴

En science, les représentations, utiles à la pratique, ne doivent pas remplacer les choses dont elles proviennent. Il ne faut pas chercher des remèdes mais des explications, et se défier de l'idéalisme et de l'idéologie. Dans la science, on a trop présumé ce dont il s'agirait de démontrer l'existence, par excès déductif, et on s'est trop soucié de ce qui « doit être ». Or, le meilleur repère pour reconnaître la chose dans sa qualité est d'éprouver une résistance extérieure, indépendante de toute conception intellectuelle ou affective et indifférente à toute volonté individuelle.

Afin de parvenir à considérer les faits sociaux comme des choses, les prénotions doivent être écartées comme il faut refuser le langage commun, d'autant plus par nature que le social inspire au sociologue des opinions partisans. Il faut d'abord définir les objets sociaux sur leurs caractères les plus extérieurs, et englober, sans tri, par communauté dans ces caractères tous les phénomènes qui y répondent. On peut par exemple définir le crime par tous les actes sanctionnés par une peine imposée par la communauté. Il faut repérer ce qu'il y a de plus permanent, de plus cristallisé et de plus indépendant ainsi des manifestations individuelles (par exemple, « *pour atteindre les mœurs, les croyances populaires, on s'intéressera aux proverbes, aux dictons qui les expriment* »)¹⁵ ; cela ne constitue cependant qu'une première approche.

Il peut être utile à la sociologie, par rapport à son utilité pratique, de distinguer le normal du pathologique, ne serait-ce que parce que le normal doit être davantage son objet d'étude. « *Nous appellerons normaux les faits qui présentent les formes les plus générales et nous donnerons aux autres le nom de morbides ou de pathologiques* »¹⁶, ce qui donne à la sociologie des types moyens cadrant des santés relatives selon les espèces sociales et selon aussi les stades de développement de celles-ci. Il convient aussi d'« *ériger cette normalité de fait en une normalité de droit.* »¹⁷ Rattacher le phénomène aux conditions d'existence, comme leur effet ou comme un moyen d'adaptation à celles-ci, peut l'expliquer comme normal, tandis qu'il deviendrait morbide si ces conditions disparaissaient alors qu'il persisterait. En exemple, le crime, constant dans toutes les sociétés, est normal et participe à la santé sociale en étant dû à l'inévitable diversité des individus et de leurs forces morales.

Pour permettre des classements et des comparaisons, et à la fois intégrer l'homogénéité et la diversité du social, il convient de définir des espèces sociales (ou types sociaux), différentes entre elles mais dont leurs composants sont semblables. « *Puisque la nature de toute résultante dépend nécessairement de la nature, du nombre des éléments composants et de leur mode de combinaison* »¹⁸, ces caractères doivent être la base des définitions des espèces, en allant notamment du simple au complexe, et en tenant compte de la variété des degrés de coalescence des composants.

avec l'éducation, dans notre ouvrage : Dantier (B.), *Les sciences de l'éducation et l'institution scolaire – Les rapports entre savoirs de l'École, pédagogie et société*, op. cit.

¹⁴ Durkheim (E.), *Les règles de la méthode sociologique*, Chapitre II.

¹⁵ Chapitre II, section 2, § 19.

¹⁶ Chapitre III, section 1, § 8.

¹⁷ Chapitre III, section 2, § 2.

¹⁸ Chapitre IV, section 1, § 4.

Pour expliquer les faits sociaux, on ne peut se contenter de l'utilité qu'ils peuvent avoir pour la société, car le besoin et l'usage d'un fait social, en soi autonome, ne peuvent suffire à le créer, (c'est plutôt le fait qui inspire un besoin ou un usage) d'autant que des faits sont sans aucune ou sans plus d'utilité, ou encore en change. D'ailleurs une tendance, susceptible de produire un fait social, est elle-même une chose (une force, une contrainte) subie par les sujets, en sorte que cela revient à vouloir expliquer un fait social par un autre. De plus, l'uniformité des phénomènes sociaux contredit l'explication par les causes finales qui ne pourraient susciter que des choix différents selon les divers individus. Ainsi on doit rechercher séparément, pour un phénomène social, « *la cause efficiente qui le produit et la fonction qu'il remplit* »¹⁹, laquelle est autant importante à expliquer qu'elle entretient ce phénomène (et même sa cause). Les initiateurs de la sociologie ont faussement expliqué et fait dépendre l'instauration et le développement de la société par les visées des individus. Or, « *si la vie sociale n'était qu'un prolongement de l'être individuel, on ne la verrait pas ainsi remonter vers sa source et l'envahir impétueusement.* »²⁰

C'est dans la société qu'il faut chercher les explications. Les individus y sont ce que les molécules chimiques sont à l'organisme biologique : « *en s'agrégeant, en se pénétrant, en se fusionnant, les âmes individuelles donnent naissance à un être, psychique si l'on veut, mais qui constitue une individualité psychique d'un genre nouveau* ».²¹ Il faut donc plutôt chercher les causes d'un fait social « *parmi les faits sociaux antécédents.* »²² De même sa fonction dépend d'une fin sociale. C'est la morphologie sociale qui doit être la première source d'explication, avec son volume et son degré de concentration. La « densité dynamique », où les individus sont en relations morales et non seulement économiques, est accompagnée de la densité matérielle (nombre d'habitants et de moyens de communication par unité de surface), laquelle peut servir à la mesure de la première. Ces deux facteurs influent sur la vie morale collective. Les mêmes approches sont à faire avec les sous-ensembles sociaux (familles, corporations).

Pour l'administration de la preuve d'une causalité entre deux faits, ce qui s'offre est l'expérimentation indirecte ou la méthode comparative, en attribuant toujours à un même effet une même cause et en prenant comme plus fiable la méthode des variations concomitantes, en sachant cependant qu'une variation conjointe entre deux faits n'implique pas forcément leur rapport de causalité, des comparaisons nouvelles devant confirmer celui déduit, en recherchant au besoin un troisième fait cause ou intermédiaire des deux précédents. Il faut aussi, pour un fait complexe, comparer le plus d'espèces sociales, en prenant soin de les prendre « *à la même période de leur développement.* »²³

C'est par cela, selon Durkheim, que la sociologie est une science autonome et valide, mais qui reste à construire, conclut-il en cette fin du dix-neuvième siècle.

¹⁹ Chapitre V, section 1, § 7.

²⁰ Chapitre V, section 2, § 6.

²¹ Chapitre V, section 2, § 9.

²² Chapitre V, section 2, § 18.

²³ Chapitre VI, section 3, § 7.